

**Document de question et réponse**  
**DISO-IAAC-404044**

<b>Question 17:</b>	Nous comprenons que nous devrions énumérer le nom des employés et leur taux horaire pour ces deux tableaux seulement : celui de la période initiale de l'offre à commande jusqu'en 2020, et celui de la période d'option de 2021. Cela signifie-t-il que nous ne devrions pas fournir d'estimation quant au nombre total d'heures et au prix total du projet qui s'y rattache?
<b>Réponse 17:</b>	<b>Les soumissionnaires ne sont <u>pas</u> tenus de fournir d'estimations de projet. Les soumissionnaires ne sont tenus de soumettre que les taux horaires des ressources qu'ils proposent.</b>
<b>Question 18:</b>	Pour ce qui est de l'offre technique, devons-nous fournir des tableaux présentant l'expérience, la formation ou l'expertise du personnel pour le système de cotation par points, ou pouvons-nous soumettre l'offre technique dans le format traditionnel de proposition C-CORE, en joignant les curriculum vitae du personnel?
<b>Réponse 18:</b>	<b>Les soumissions qui répondent à tous les critères techniques obligatoires seront évaluées et cotées conformément aux critères techniques cotés par points. Les soumissionnaires doivent obtenir une note minimale de passage de 60 % afin que leurs documents puissent être jugés recevables. Ils doivent inclure les tableaux fournis dans les documents de demande de soumissions.</b>